

Résolution

Implantation d'un collège public à TALMONT-SAINT-HILAIRE

Depuis près de vingt ans, la ville de Talmont-Saint-Hilaire a engagé une démarche en vue de l'implantation d'un collège public sur son territoire.

Suite à de nombreuses analyses, la réalisation de cet équipement s'est avérée pertinente et nécessaire dans une ville qui compte 7500 habitants, 600 scolaires, et malgré tout dépourvue de collège public et privé.

C'est pourquoi, l'annonce en 2010 faite par le Conseil Général de réaliser un collège, à l'horizon 2016, puis confirmée à plusieurs reprises, a profondément rassuré la population du Talmonçais pour qui l'absence de collège était ressentie comme une anomalie.

En effet, la ville de Talmont-Saint-Hilaire, 13^{ème} commune de Vendée en population, Chef-lieu de canton et prochainement commune-centre d'une communauté de communes de 32 500 habitants, est reconnue pour son dynamisme démographique et sa forte proportion de jeunes ménages.

Les différentes simulations, même les plus pessimistes, font apparaître que les effectifs potentiels sont largement atteints pour ouvrir un collège. Le choc démographique annoncé par l'INSEE dans les années à venir vient en outre considérablement conforter toutes les statistiques.

Actuellement, l'emprise foncière du collège est maîtrisée par la ville en concertation avec les services du Conseil Départemental. Les terrains se situent à proximité du contournement, des équipements sportifs et des parkings existants, de sorte que le futur collège s'intègre parfaitement dans son environnement, à moindre coût.

De son côté, le Département a d'ores et déjà réalisé les premières études, respectant ainsi ses engagements d'établir les esquisses d'implantation en 2015.

Or, l'annonce faite dernièrement à l'occasion d'une réunion technique entre les services du Département et l'association « *Un collège public pour tous à Talmont-Saint-Hilaire* », de reporter la réalisation du collège au futur PPIC (2019-2027) a été ressenti comme une injustice par les Talmonçais.

Ce nouveau report, sans date précise d'ouverture, est une mauvaise nouvelle !

Il convient en effet de rappeler que la réalisation du collège dans le respect des délais est d'une impérieuse nécessité:

- **pour des raisons d'urgence et de sécurité pour les enfants**, pour qui les transports scolaires sont une contrainte quotidienne ne leur permettant pas d'étudier dans les meilleures conditions.
- **pour des raisons d'aménagement et d'équité entre les territoires**. L'absence de collège fragilise le développement de notre commune et notre volonté d'accueillir des jeunes familles.
- **pour des raisons de crédibilité de la parole donnée** dans un domaine de compétence qui incombe au Conseil Départemental.

Malgré les contraintes budgétaires et conformément à ses engagements, il appartient au Département de réaliser le collège dans les meilleurs délais

C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la résolution qui vise à demander au Département de :

- **Réintégrer dans le Plan Collège 2010-2019, la construction d'un collège public à Talmont-Saint-Hilaire ;**
- **Engager rapidement la procédure du concours d'architecte conduisant à la réalisation des travaux ;**
- **Arrêter une date précise d'ouverture du collège public.**